



<http://www.protectionsite-stsauveur77.fr>
protectionsite.stsauveur77@gmail.com

Saint Sauveur, le 3 Juin 2015

ASSEMBLEE GENERALE DU 16 AVRIL 2015

Avec 27 personnes présentes et 27 personnes représentées, l'assemblée générale est déclarée ouverte à 21 heures.

Rapport moral présenté par le Président :

Le Président remercie toutes les personnes présentes à notre 45^{ème} assemblée générale

Il remercie tout particulièrement les représentants de la commune Monsieur le maire, ses adjoints et conseillers. Il signale également que la salle communale nous est prêtée chaque année depuis la création de notre association.

En 2014, plus exactement 2014/2015 puisque nous fonctionnons d'avril à avril, a été une année de transition au lendemain des élections municipales. Depuis notre dernière AG qui s'était tenue tout de suite après les élections municipales, nous avons observé une période de silence, puis au mois de décembre nous avons fait nos premières remarques par l'intermédiaire de notre petite gazette.

Croyez bien que pendant cette première période de silence que nous nous sommes imposée, nous n'avons jamais relâché notre vigilance sur ce qui pouvait atteindre cette qualité de vie que chacun est venu chercher dans notre village.

Cette année, nous comptons 124 adhérents Ce chiffre reste stable depuis de nombreuses années.

Le Conseil d'Administration de notre Association que l'on appelle plus communément « le bureau » s'est réuni une fois par trimestre, mais le contact est quasi permanent, car nous formons une équipe de passionnés pour la protection de notre site.

Ce bureau était composé cette année :

Vice-président : Olivier LEGOFF

Trésorière : Jeanne LECARPENTIER

Secrétaires : Florence DUMORTIER, Claudine DECAT

Membres actifs : Jérôme JAILLET, Anne Marie LECOQ, Régis BROUTIN

Et pour la 20^{ème} année, la présidence est assurée par Jacques Bach.

Associés à notre équipe notre WEB MASTER Jacques Dumortier qui tient le site INTERNET et le courriel de l'association ainsi que la mise en forme de la gazette, qu'il en soit remercié.

En ce qui concerne notre action dans l'association dite « AVEC L'UNION », à laquelle Jérôme Jaillet et moi-même, participons assidûment. Beaucoup moins de réunions, 3 seulement, car élection oblige là aussi, une période d'observation s'est imposée. Rappelons que cette association est une fédération regroupant 10 associations de la région à but identique, à savoir protéger autant que possible « le cadre de vie ». Cette participation nous permet d'avoir une vue plus globale sur ce qui se passe autour de St Sauveur.

COMMISSIONS COMMUNALES

Pour revenir sur ST SAUVEUR, avec la plus grande satisfaction nous avons vu de nombreuses commissions communales s'ouvrir aux habitants, aussi nous n'avons pas manqué d'inscrire notre association dans toutes les commissions en rapport avec nos statuts. C'est comme cela que sont inscrits et retenus

PERMIS DE CONSTRUIRE : OLIVIER LEGOFF, JEANNE LECARPENTIER

PLAN LOCAL D'URBANISME : JÉRÔME JAILLET

VOIRIE ET AMENAGEMENTS : JACQUES BACH

GENS DU VOYAGE : CLAUDINE DECAT

MOULIN DE LA FOSSE : FLORENCE DUMORTIER ; JACQUES BACH

Sur ces 5 commissions, 3 ont déjà tenu plusieurs réunions en revanche 2 ne se sont pas encore réunies. M. le maire nous dira s'il le veut bien ce qu'il advient de ces 2 dernières. Dans les 3 commissions qui fonctionnent, nous apportons au mieux notre avis qui n'est rappelons-le que consultatif.

Olivier Legoff a participé à pas mal de réunions et d'échanges sur les permis et déclarations de travaux.

Les intervenants dans la commission Moulin en sont au stade de la présentation de projets. Précisons que chacun réfléchi individuellement à son projet et dans un 2^{ème} temps les meilleures idées seront regroupées. Monsieur. le Maire nous dira s'il a une quelconque idée de la date de consultation des habitants proposée dans son programme.

En ce qui concerne la commission travaux à laquelle le Président participe en votre nom, au-delà même des réunions de commissions, il essaye de se tenir au courant de ce qui se fait et d'apporter ses connaissances professionnelles sur certains sujets. C'est pourquoi on peut le voir quelquefois dans les rues du village avec l'adjoint chargé des travaux.

STATION D'EPURATION

Apparemment les problèmes de station d'épuration que nous dénoncions depuis des années semblent retenir l'attention des élus. « Enfin ! » on peut lire dans les rapports publics qu'il y a bien dysfonctionnement comme nous l'affirmions régulièrement. Si nous avons bien compris, ces problèmes de station seraient liés aux collectes d'eaux usées et pluviales. Nous en profiterons là aussi pour demander à tous nos adhérents, mais nous pensons que cela est déjà le cas, de bien respecter la réglementation en matière de rejet, il en va de la sauvegarde de la rivière Ecole et bien au-delà des règles essentielles de santé publique.

SEDENTARISATION DES GENS DU VOYAGE

Nous espérons aussi que M. le Maire pourra nous dire un mot sur la sédentarisation des gens du voyage qui semble progresser de jour en jour dans notre village comme dans les villages voisins. L'exemple d'ORGENOY et de PERTHES nous laisse devant une grande inquiétude parce que ces gens cherchent à se regrouper.

TRAVAUX COURANTS

Nous ne ferons pas de relecture de ce qui a été écrit dans notre gazette n°13, sur les travaux courants, les travaux de sécurité, les grands travaux, l'utilisation des sols ou bien encore toute la problématique liée aux assainissements et à la station d'épuration. Cependant nous rappellerons simplement à nos élus comme l'indiquait le titre de notre article qu'il y a une période pour les paroles mais il en existe une aussi pour les actes. Aussi nous sommes impatients de voir toutes les promesses s'exécuter. Nous admettons cependant que cela est plus facile pour nous que pour eux de pousser à l'exécution des travaux car nous n'avons pas à maîtriser les problèmes budgétaires. A ce sujet pour avoir assisté en tant que public au dernier conseil municipal, certes les finances semblent être gérées de manière très détaillées et peuvent retarder certains projets mais pour autant certaines actions pourraient être exécutées sans grever le budget communal. Nous pensons particulièrement à :

- l'amélioration de l'état des chemins, il nous semble qu'à peu de frais cela devrait être possible. Nous sommes d'ailleurs heureux d'apprendre que le conseil municipal Jeune est sur la même ligne que nous.
- La clôture des Terres Menues qui se dégrade de jour en jour et laisse une impression d'abandon.
- Les balises à l'angle de la rue du Chemin Vert qui méritent une décision définitive.
- Le redressement de pas mal de panneaux de signalisation qui nous font nous questionner parfois sur notre taux d'alcoolémie tellement ils sont penchés.

Pour ce qui concerne tous les travaux qui nécessitent une budgétisation, force est de constater qu'entre le moment où un projet est décidé en conseil municipal et la mise en place des budgets ou subventions correspondantes, le délai peut-être de plusieurs mois voire de plusieurs années, aussi le désir de la commune de nous informer rapidement dans le FLASH INFO active encore plus notre impatience.

On ne peut que se féliciter ou plutôt féliciter la commune d'avoir accédé à notre demande et à celle de plusieurs de nos adhérents quant au déplacement du miroir qui remet en valeur la croix en bois élément du patrimoine communal depuis 1943.

LIAISON A6/RD607/RD142

En ce qui concerne la liaison A6/RD607/RD142 ersatz de C5. Sur ce sujet rien n'est moins sûr, le principal défenseur de ce projet n'a plus de fonction à Ponthierry comme au conseil départemental, cependant le nouveau maire de Ponthierry et nouveau conseiller départemental devient aussi membre de l'agglomération de MELUN VAL DE SEINE. Or il faut savoir que cette dernière demande depuis des années un contournement global de MELUN. Devinez où ? Sur le tracé de C5 raccordé sur A6. Pour autant tout le monde continue à vous jurer en public que cette autoroute n'existe plus.

Notre chance aujourd'hui, est le manque de finances publiques, mais une relance par l'Europe de fonds pour des grands projets autoroutiers pourraient changer la donne.

Donc à notre niveau nous nous battons avec nos moyens, c'est-à-dire en passant le temps nécessaire à décortiquer les dossiers qu'il nous faut demander par la voie juridique car bien sûr il y a rétention d'information.

Nous vous invitons à relire notre gazette de décembre qui explique que dans les études que nous avons pu analyser les tracés retenus sont reconnus comme les plus impactant d'un point de vue environnemental. On comprend mieux dès lors pourquoi les dossiers nous étaient cachés !

N'ayons pas peur des mots, les propositions de tracés sont politiques, il n'y a rien de technique dans la prise de décision. Pour en avoir la certitude j'ai personnellement interrogé, en réunion publique, un candidat au conseil départemental et aussi conseiller général sortant, sur sa connaissance de ce projet. Les bras m'en sont tombés, après avoir hésité sur le nom du projet et avoir déclaré l'hérésie d'un tel projet, il a admis tout penaud en avoir voté la faisabilité et les études à l'unanimité avec tous les autres conseillers généraux, y compris ceux situés très loin du projet et non concernés

Il y a vraiment de quoi s'inquiéter sur l'utilisation de l'argent public. En tout état de cause nous gardons nos analyses et votre argent pour un éventuel combat juridique.

Décisions prises lors du dernier conseil d'administration :

- 1°) La remise en peinture d'un parcours pédestre long de 8km sur les chemins de notre commune, c'est un parcours initié par notre association en 1985. Pour ce faire une balade sera organisée nous fixerons bientôt la date.
- 2°) L'organisation d'un rallye famille basée sur la connaissance du village. Nous avons accepté de partager cette initiative avec la commission festivités de la commune qui avait une idée similaire. Ce sera le 7 juin.
- 3°) La modification mineure de nos statuts et règlement intérieur

Vous savez sans aucun doute que les statuts sont les règles de fonctionnement d'une association (loi 1901). Ils sont souvent accompagnés d'un règlement intérieur destiné à fixer les points divers non prévus dans les statuts. Statuts comme règlement intérieur doivent être approuvés par les adhérents lors des Assemblées Générales à condition que ce soit porté dans l'ordre du jour, ce qui est le cas. Nous l'évoquerons donc un peu plus tard dans la soirée, après les votes du rapport moral et du rapport financier

- 4°) Une participation, certes modeste, à l'entretien du patrimoine.

COMMUNICATION

Un mot sur notre communication. Il est très difficile d'informer périodiquement nos adhérents, nous ne sommes pas des spécialistes de ce genre d'exercice aussi n'hésitez pas à utiliser notre adresse mail si vous avez des questions ou des informations à nous faire passer. Nous nous limitons à une ou deux gazettes par an, car si cela demande un grand travail de présentation et de rédaction que nous assumons volontiers, cela coûte très cher. Dans le cas de 2 parutions vos cotisations n'y suffiraient pas ! Sachez que le N°13 nous est revenu à 311€. Bon nombre d'entre vous ont trouvé trop petite l'impression en livret A4 plié en deux. Il nous aurait fallu le double pour une meilleure lecture ! C'est la crise ! Du nouveau cependant Olivier Le Goff devenu Président de l'Animation nous a proposé de mettre à notre disposition les moyens d'impression de son association à un coût beaucoup moins élevé. Merci à lui !

DEMANDE DE SUBVENTION

Nous avons bien noté avoir désormais à établir un dossier annuel de demande de subvention, auprès de la commune, incluant nos bilans financiers, nos actions, nos projets. Bien évidemment nous ne manquerons pas de le faire !

Fin du rapport moral.

Monsieur. le Maire répond aux questions qui lui sont posées, à savoir :

- La commission **PLU** sera fonctionnelle dès réception des schémas directeurs lancés sur l'assainissement vraisemblablement dernier trimestre 2015.
- La commission **Gens du voyage** se réunira dès qu'auront été éclaircies, sur ce sujet, les positions de la communauté de communes et du canton de Fontainebleau qui doivent mettre en place une politique d'accueil pour les grands déplacements de ces itinérants.
- La sédentarisation des gens du voyage est une problématique pour toutes les communes. Il est difficile de lutter, lorsque certaines zones du POS permettent l'installation des caravanes ou plutôt ne l'interdisent pas. Aussi, il faudra être très vigilant dans l'écriture du PLU. A ce jour, nous sommes intransigeants sur le non-respect des règles d'urbanisme et déposons systématiquement plainte devant le procureur.
- En ce qui concerne la consultation pour les projets **Moulin de la Fosse**, la commission travaille actuellement sur la présentation de 3 projets maximum. L'objectif est une consultation fin d'année mais plus probablement début d'année 2016.

Les adhérents ne manquent pas de faire connaître leur mécontentement face aux stationnements illicites. M. Le Maire et son adjoint aux travaux indiquent que la prochaine réunion « travaux sécurité » mettra à l'ordre du jour le lancement d'une étude globale sur ce sujet.

Participation à l'entretien du patrimoine

Bien que nos fonds soient destinés à une éventuelle phase juridique sur les projets routiers qui nous menacent, le président indique qu'une association loi 1901 n'a pas vocation à thésauriser.

Ainsi le dernier conseil d'administration a décidé de proposer à la commune de s'occuper de l'entretien de la croix en bois située face à la rue creuse, considérant que cet édifice est un élément de notre patrimoine depuis 1943 et se refusant d'y voir tout caractère religieux à cette proposition.

Le maire questionné par courriel sur cette demande apporte après consultation de ses adjoints une réponse favorable à cette intervention.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité

Cotisation 2015

La cotisation de 5€ de 2014 pour adhérer à l'association est reconduite pour l'année 2015

Modifications des statuts

Les modifications mineures des statuts et du règlement intérieur sont détaillées et acceptées à l'unanimité par l'AG.

Les nouveaux statuts et règlement intérieur sont consultables sur le site de notre association : www.protectionsite-stsauveur77.fr

Présentation du rapport financier par Jeanne Lecarpentier

DEPENSES		RECETTES	
Adhésions (Avec l'Union, IDFE)	96,00 €	108 adhésions @ 5 €	540,00 €
Hébergement Site Internet (OVH)	28,66 €	Dons	35,00 €
Frais Divers (Secrétariat et envoi courrier, tenue du compteb pot d'accueil)	58,48 €	Intérêts Compte Epargne	171,73 €
Total	183,14 €	Total	746,73 €
Résultat 2014		563,59 €	
ACTIF		PASSIF	
Caisse	194,29 €	Solde au 31/12/2013	11 967,70 €
Compte-chèque	256,28 €	Résutat 2014	563,59 €
Compte-épargne	12 080,72 €		
Total	12 531,29 €	Total	12 531,29 €

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Renouvellement du bureau

4 postes sont à pourvoir ::Mesdames Jeanne Lecarpentier et Florence Dumortier, Monsieur Jérôme Jaillet candidats sortants, Madame Isabelle Perrot se présentent et sont élus à l'unanimité.

La séance est close à 22h45 par le traditionnel pot de l'amitié

Le Conseil d'Administration du 11 mai 2015 a élu le bureau suivant :

Président	Jacques BACH
Vice-Président	Jérôme JAILLET
Secrétaire	Florence DUMORTIER
Secrétaires adjointes	Claudine DECAT, Isabelle PERROT
Trésorière	Jeanne LECARPENTIER
Membres actifs	Anne-Marie LECOQ, Olivier LEGOFF, Régis BROUTIN